



COMPTE-RENDU

CQ1 Rive Gauche / Plein Soleil / L'Hoirie

9 avril 2024 – 18:30

Salle des adjoints – Mairie de Voreppe

Présents pour la Ville : M. Charly **PÈTRE** (Elu - 8^e adjoint vie des quartiers) – Mme Angélique **ALO-JAY** (Conseillère municipale, référente CQ1) – Jean-François CAYOT (Chargé de mission Comités de quartier).

Habitants présents : M. Jean-Marc **BUTTIN** – Mme Céline **CEDEPAL** – Mme Johann **CHEVALIER** – M. Jean-Claude **FROMAGET** – M. Catherine & Jérôme **GASDEBLAY** – M. René **GUERIN** – M. Thomas **HUGUENET** – M. Patrick **LANNAUD** – Mme Béatrice **MARCELLIN** – M. Michel **MARICHY** – Mme Nathalie **MARTINEZ** (Référente Comité de quartier).

Excusés : Mme Maddy **BLANC** – M. Jacques **GOREZ**

Après un tour de table des personnes présentes, retour des requêtes de la dernière déambulation dans le comité de quartier Rive gauche / Plein Soleil / L'Hoirie.

➤ Retour sur la dernière déambulation (6 Septembre 2023)

• Croisement rue Lacordaire # rue de Nardan

- ✓ Matérialisation de la piste cyclable et sécurisation des piétons.

La rue de Nardan est actuellement une voie de passage pour les lignes de transports du Pays Voironnais.

- ✓ Créer un bateau pour le passage des poussettes d'un bord à l'autre de la rue.

La remarque a été prise en considération et mise en œuvre par les services municipaux.

• Rue de Nardan

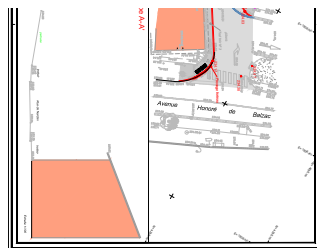
Les travaux de construction du muret et l'enrobé du trottoir ont été achevés. Le trottoir a été aménagé avec une pelouse.

• Point d'Apport Volontaire – Place Georges Brassens

Le point d'apport volontaire fait partie du programme immobilier « Horatio ». Il a été mis en place en attente de la livraison du programme immobilier de l'Atelier Gröll.

Le PAV situé Place Georges Brassens a été développé dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'Hoirie pour optimiser les circuits de gestion des déchets. Il permet de collecter les déchets à proximité de leur source, de faciliter le tri et la mutualisation entre plusieurs bâtiments. L'emplacement choisi permet l'installation de bacs enterrés, protégés des intempéries. Ainsi, ce point d'apport volontaire a été spécialement conçu pour desservir les bâtiments de la ZAC de l'Hoirie.

➤ Haut de la rue de Nardan



Les travaux en haut de la rue de Nardan ont eu pour objectif de requalifier cette section en refaisant la chaussée de manière plus étroite afin de ralentir les automobilistes et d'élargir l'espace piétonnier.

Ces travaux récents sur la rue de Nardan ont été menés conjointement par le Pays Voironnais pour rénover le réseau d'eau potable et par la ville de Voreppe pour la réfection de la voirie.



COMPTE-RENDU

CQ1 Rive Gauche / Plein Soleil / L'Hoirie

9 avril 2024 – 18:30

Salle des adjoints – Mairie de Voreppe

A cette occasion, des « bateaux » sont aménagés sur les trottoirs aux nouveaux passages piétons pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes, ... C'est désormais le cas pour le haut de la rue de Nardan, vers le foyer « Charminelle ».

La rue de Nardan rejoint l'avenue Honoré de Balzac, et l'aménagement de cette intersection sera inclus dans la rénovation complète de la Place Armand Pugnot.

➤ Rue de Stalingrad

• Non respect de la vitesse limitée à 30km/h par les usagers. Non respect de la vitesse des bus du Pays Voironnais, sur une route départementale.

✓ Problème d'information sur la limitation de vitesse.

Nous prenons acte de la remarque concernant le besoin de renforcer la signalisation sur la rue de Stalingrad. Cette rue est déjà signalée comme étant limitée à 30 km/h à son entrée. Selon les préconisations du CEREMA, établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, tous les panneaux de limitation de vitesse ont été supprimés et remplacés par des marquages au sol indiquant la vitesse sous forme d'ellipse 30, assurant ainsi une très bonne visibilité de la vitesse limite dans le champ visuel direct des conducteurs. Nous allons vérifier sur place et renforcer le marquage au sol sur la rue de Stalingrad. Parallèlement, le test "Voreppe, ville prudente" débute cet été sur le quartier de Volouise. Selon les résultats, cette expérience pourrait être étendue à la zone de Stalingrad.

✓ Non respect de la vitesse des bus du Pays Voironnais.

✓ Contrôle de la vitesse par la police municipale et la gendarmerie

• Résidence Debelle 15-17 rue Stalingrad

Le trottoir le long de la résidence Debelle reste interdit en raison d'un risque d'affaissement lié à une infiltration d'eau. Les piétons sont contraints de traverser et d'emprunter le trottoir de la Roize. Il y a un contentieux en cours entre la copropriété et le Pays Voironnais.

Pour l'instant, les barrières bloquant l'accès au trottoir restent en place afin d'éviter le stationnement intempestif sur cette portion. De fait, les piétons doivent suivre le cheminement prévu de l'autre côté de la voie.

➤ Saison des mariages à l'Arrosoir

• Nuisances sonores liées aux cérémonies de mariages (sonorisation extérieure / feux d'artifice, ...).

Voici des extraits d'articles du règlement de location de la salle de L'Arrosoir :

✓ **Article 5** : La mise à disposition des salles est subordonnée à un certain nombre de restrictions d'exploitation : ...

D'autre part, il n'est pas autorisé : ...

d'employer des feux d'artifice, pétards ou autres à l'intérieur et aux abords extérieurs des salles ...

✓ **Article 6** : Nuisances

L'utilisateur se doit d'éviter toutes nuisances sonores pour le respect de la tranquillité des riverains et du voisinage (décret n°2006-1099 du 31 août 2006).

D'une manière générale, il convient de limiter le bruit après 22h00, tout particulièrement en dehors de l'enceinte de la salle. Pour cela, les portes et fenêtres de la salle devront être fermées.

Conformément à la loi, le bruit "mesuré" est toléré jusqu'à 1 heure du matin. Au-delà de cet horaire, l'utilisateur engage sa responsabilité vis-à-vis de la législation en vigueur.

Une vigilance particulière est demandée à la sortie des manifestations afin de ne pas nuire au voisinage par quelque nuisance que ce soit (klaxon, musique, pétards, cris, chants, etc.).



COMPTE-RENDU

CQ1 Rive Gauche / Plein Soleil / L'Hoirie

9 avril 2024 – 18:30

Salle des adjoints – Mairie de Voreppe

Il est interdit de provoquer des nuisances extérieures à proximité de la salle occupée (nuisances sonores, jets de débris, dégradations).

L'utilisation d'un matériel de sonorisation nécessite un absolu respect du voisinage et ne peut en aucun cas être employé à l'extérieur des locaux.

L'utilisateur reste civilement et pénalement responsable en cas de débordement.

Nous vous recommandons d'appeler la gendarmerie ou le 17 pour signaler la nuisance, même si la police ne se déplace pas, car cet appel constitue une preuve. Ensuite, faites rapidement un signalement au service AVL (Animation de la Vie Locale) de la Mairie pour que nous puissions retenir la caution versée pour la location de la salle de L'Arrosoir. De notre côté, nous renforcerons la signalétique avec une affiche "Attention au bruit - Respectez le voisinage !".

- Autres nuisances liées aux concentrations de voitures, le soir, notamment pendant les beaux jours.

La présence des caméras a éliminé les rassemblements de voitures et de personnes alcoolisées, en soirée.

➤ Rue de Charnècle.

- Stationnement sur les emplacements interdits

✓ Le stationnement le long de l'église gêne l'accès aux garages des propriétaires. Rappel d'une situation où les pompiers n'ont pas pu passer avec leurs camions, gênés par un stationnement.

✓ Places handicapés – Intervention de la gendarmerie.

✓ Les riverains n'arrivent pas à rentrer dans leur garage ou leur box.

✓ Régler le problème de circulation. Prise du sens interdit vers l'ancienne Mairie pour se rendre, déposer un colis au petit Casino ou au kebab.

- Éviter que les voitures rentrent dans le centre ? Supprimer les véhicules, hors résidents ?

2 actions conjointes : la verbalisation et réflexion pour des aménagements pour réduire le stationnement. Mise en place de vrais plots, des bancs, d'une boîte à livres, des jardinières, ...

Le matériel contraignant, comme les plots à clé ou les bras bloquant l'accès, n'est pas envisageable en raison de la multiplicité des clés nécessaires. Cependant, la collectivité travaille sur un projet de zone de rencontre pour l'ensemble du bourg historique. Cela implique une vitesse limitée à 20 km/h, une mixité des flux piétons, cyclistes et motorisés avec priorité aux piétons, et l'interdiction de stationner hors des emplacements prévus, avec des verbalisations à la clé.

➤ Rue Simone Veil :

La demande a été prise en compte et les trois arbustes morts ont été arrachés et enlevés.

➤ Avenue Honoré de Balzac :

La demande a été prise en compte dès son signalement lors de la réunion. La Police Municipale est intervenue et il lui est régulièrement demandé de patrouiller.

➤ Rue de l'Hoirie / Chemin de l'île Magnin :

En cas de dysfonctionnement constaté, signalez-le sur Politeia pour que les services techniques transmettent aux opérateurs.

Nous avons constaté que, suite au signalement, le lampadaire du chemin de l'Îlot Magnin a été réparé. Par contre, n'hésitez pas de votre côté à signaler ce dysfonctionnement éventuel au prestataire de la ville ! Il suffit d'appeler le numéro d'appel 0805295805 (n° vert gratuit).



COMPTE-RENDU

CQ1 Rive Gauche / Plein Soleil / L'Hoirie

9 avril 2024 – 18:30

Salle des adjoints – Mairie de Voreppe

➤ POLITEIA

Lorsqu'une requête est soumise via POLITEIA, les services municipaux sont rapidement mobilisés pour une réponse rapide, surtout pour des demandes simples comme un radar pédagogique défaillant. Cependant, dans certains cas, il est plus approprié d'utiliser une fiche navette en s'adressant au référent du comité de quartier. En effet, un problème signalé peut nécessiter un traitement plus complexe, impliquant des évaluations financières, des décisions techniques. La fiche navette, avec son processus spécifique, offre la traçabilité nécessaire.

Il est important de noter que POLITEIA ne vise pas à court-circuiter les comités de quartier et leurs fiches navette.

Ci-dessous, vous trouverez les animateurs référents du CQ1 Bourg Rive Gauche / Plein Soleil / L'Hoirie.

Mme Nathalie MARTINEZ

nathalie-marti@wanadoo.fr

M. Michel MARICHY

mmarichy38@gmail.com